



# LA VOIX DES CONSOMMATEURS

Chiffres, analyses et décryptages

01/23

Zoom sur :

**La prévoyance  
vieillesse en Suisse**

# Éditorial



**Felix Schneuwly**  
Head of Public Affairs

Toute révision de la prévoyance vieillesse se heurte à des difficultés au Parlement ou à l'occasion de votations populaires.

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, adoptée de justesse le 25 septembre 2022 par 50,6 % des voix, ainsi que la hausse de la TVA pour l'AVS ont montré qu'en matière de prévoyance vieillesse, seule la politique des petits pas est possible.

Mais dans quel état se trouve actuellement le modèle des trois piliers en Suisse et quels changements pourraient être envisagés ?

## Situation financière

Dates 2020

le graphique

 <b>1<sup>er</sup> pilier</b> Prévoyance étatique	<b>AVS</b> + 47 918 - 45 977
	<b>AI</b> + 9 327 - 9 594
	<b>PC</b> + 5 368 - 5 368
 <b>2<sup>e</sup> pilier</b> Prévoyance professionnelle	<b>PP</b> + 115 875 - 55 781
 <b>3<sup>e</sup> pilier</b> Prévoyance privée	<b>Pilier 3a</b> Total des fonds de prévoyance : <b>135 222</b>

+ recettes - dépenses

le chiffre

# 15 915 000 000

Tel sera le montant, en francs suisses, du déficit de répartition cumulé de l'AVS d'ici 2032. En l'absence de mesures, l'Office fédéral des assurances sociales prévoit que les résultats de répartition annuels de l'AVS seront négatifs dès 2025 et que l'AVS sera déficitaire (en cumulé) à partir de 2029.

Source : → [Situation et perspectives financières de l'AVS](#)



---

## Les auteurs

La présente édition de **La Voix des Consommateurs** donne la parole aux jeunesses de partis. Et comme c'est le cas des partis-mères, leurs avis divergent fortement.

**Léa Dubochet**  
Membre du comité directeur  
de la Jeunesse Socialiste

Léa Dubochet étrille le système des trois piliers qu'elle considère éloigné de la réalité et antisocial. Elle ne veut plus que des réformes qui renforcent l'AVS sans repousser l'âge de la retraite. → [Page 4](#)

**Julia Küng**  
Ancienne co-présidente  
des Jeunes Vert·e·s

Pour la présidente des Jeunes Vert·e·s, la fusion des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers est la condition sine qua non pour vivre dignement à la retraite. Les Jeunes de Gauche également sont d'avis qu'une redistribution accrue des riches vers les pauvres et des jeunes vers les moins jeunes fait partie de la solution. → [Page 6](#)

**Matthias Müller**  
Président des Jeunes  
Libéraux-Radicaux

Le président des Jeunes Libéraux-Radicaux promeut l'initiative de son parti. L'âge de la retraite doit être relevé progressivement à 66 ans, puis adapté à l'espérance de vie. Dans le 2<sup>e</sup> pilier, la redistribution de la population active vers les retraité·e·s doit être stoppée, sauf pour les bas revenus. → [Page 7](#)

**Marc Rüdisüli**  
Président des Jeunes  
du Centre Suisse

Marc Rüdisüli, président des Jeunes du Centre, ne souhaite pas lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie, mais à la durée de cotisation. Ce couplage apporterait selon lui une certaine compensation sociale, car les personnes ayant une formation plus longue prendraient leur retraite plus tard. → [Page 9](#)

**Tobias Vögeli**  
Président des Jeunes  
vert·libéraux

Comme Matthias Müller et Marc Rüdisüli, Tobias Vögeli, président des Jeunes vert·libéraux, ne remet pas en question le système des trois piliers, mais demande beaucoup plus de flexibilité, car les modèles de carrière, de famille et de rôle ont considérablement changé et continueront à changer. → [Page 11](#)

**Stephanie Gartenmann**  
Membre de la direction  
des Jeunes UDC

Stephanie Gartenmann, membre de la direction des Jeunes UDC, doute qu'elle percevra un jour une rente de vieillesse. Elle souligne les points forts du système des trois piliers, demande plus de responsabilité individuelle et rejette la redistribution de la population active vers les retraité·e·s. → [Page 13](#)



# Les trois piliers : un modèle éloigné de la réalité et antisocial



## Léa Dubochet

Membre du comité directeur de la Jeunesse Socialiste

**Combien de réformes faudra-t-il pour adapter le modèle des trois piliers à la réalité de la vie de la population suisse ? Les relèvements de l'âge de la retraite ne garantiront pas le versement de nos rentes ; le problème réside dans le modèle lui-même.**

### Le modèle dysfonctionnel et antisocial des trois piliers

Introduit en 1972, le système des trois piliers est considéré comme un modèle dans de nombreux pays voisins ainsi qu'en Suisse même. Mais derrière tous ces éloges se cache une réalité précaire : en Suisse, le risque de pauvreté touche en moyenne davantage les retraité·e·s que le reste de la population. Malgré de nombreuses réformes, ce problème n'est toujours pas résolu : il ne tire pas son origine de l'âge de la retraite des femmes ou du taux de TVA, mais du modèle dysfonctionnel et antisocial des trois piliers.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers ont été introduits 25 ans après l'AVS. Aux termes de l'article venu compléter la Constitution à cette occasion, le 1<sup>er</sup> pilier est censé assurer la couverture des besoins vitaux, le 2<sup>e</sup> pilier, permettre le maintien du niveau de vie antérieur et le 3<sup>e</sup> pilier, servir à la prévoyance individuelle et à la promotion de l'épargne-logement. Or ce modèle, qui devait assurer la prévoyance vieillesse de toutes et tous, fut taillé à la mesure d'un homme bien rémunéré, travaillant à temps plein et passant l'intégralité de sa vie professionnelle en Suisse.

### L'AVS doit assurer la couverture des besoins vitaux

Les femmes sont particulièrement touchées par la pauvreté des personnes âgées : qui n'exerce pas de travail salarié pour s'occuper du foyer, des enfants ou de proches malades ne cotise pas au 2<sup>e</sup> ou au 3<sup>e</sup> pilier. On peut donc dire que la dernière réforme de l'AVS est une gifle pour les femmes, qui sont déjà désavantagées par le système des trois piliers. Quand on perçoit un salaire modique, que l'on travaille à temps partiel, que l'on a travaillé à l'étranger ou que l'on a divorcé, on doit souvent pouvoir compter sur l'AVS, censée assurer la couverture des besoins vitaux.

« Mais cette couverture des besoins vitaux, bien qu'elle soit inscrite dans la Constitution, n'est plus acquise. »

La rente de l'AVS s'élève actuellement à 2'390 francs pour une durée de cotisation complète ; pour de nombreuses personnes à la retraite, ce montant ne suffit pas pour vivre. Ainsi, en 2020, 12,7 % des retraité·e·s étaient tributaires des prestations complémentaires, et cette proportion ne cesse d'augmenter.

Le système des trois piliers fait fi de la réalité de la vie des femmes et des personnes au revenu modeste, d'origine étrangère ou dans l'incapacité de travailler. On ne peut pas continuer comme ça. À court terme, il faut que l'article de la Constitution sur la prévoyance vieillesse soit respecté : l'AVS doit couvrir les besoins vitaux de toutes et tous. Or, la révision actuelle de la LPP ne le garantit pas, car elle porte en réalité une réduction de rente pour la majeure partie de la population. Et si l'aspect social est oublié, la population votera contre cette révision.

À long terme, il faudra renoncer au système des trois piliers et mettre en place une pension populaire. Tant qu'il y a des gens pour travailler, l'AVS peut continuer à exister. Contrairement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers, qui se sont avérés exposés aux crises, l'AVS est une prévoyance vieillesse sûre, qui est à l'abri de la spéculation.

### **Toute nouvelle réforme doit renforcer l'AVS**

Toute nouvelle réforme de notre système de rentes doit donc viser à renforcer l'AVS. Non pas par la réduction des rentes ou le relèvement de l'âge de la retraite, mais par l'augmentation des rentes et de nouveaux moyens de financement socialement acceptables, tels qu'un impôt sur les successions ou une imposition plus élevée des revenus du capital. C'est la seule manière de mettre en place une prévoyance vieillesse équitable pour l'ensemble de la population suisse, qui garantisse à toutes et tous une vie digne.

## Égalité et solidarité



**Julia Küng**

Ancienne co-présidente des  
Jeunes Vert-e-s

« Une prévoyance  
vieillesse solidaire  
doit permettre à  
toutes et à tous de  
vieillir dignement. »

**La Suisse a l'argent nécessaire pour verser de bonnes rentes. Malgré tout, une personne retraitée sur six est touchée par la pauvreté. Le modèle des trois piliers est fait pour les riches et il repose sur un modèle familial dépassé. Les Jeunes Verts revendiquent une vie digne dans la vieillesse pour toutes et tous.**

La politique de la vieillesse est souvent présentée comme compliquée, technique et source de conflit entre les jeunes et les anciennes générations. Des questions fondamentales de justice sociale sont en jeu. C'est absurde : avec l'innovation technique et la numérisation, nous travaillons toujours plus vite, plus précisément et mieux. L'argent nécessaire pour verser de bonnes rentes à tout le monde est là, mais les bénéficiaires du progrès vont dans les poches des 10 % les plus riches. Le modèle actuel des trois piliers est fait pour les riches et repose sur un modèle familial des années 1960 aujourd'hui dépassé. Pour deux tiers des retraité-e-s, l'AVS représente la principale source de revenus. Mais l'AVS à elle seule, dont la rente est plafonnée à 2'390 francs par mois (montant maximal versé à condition d'avoir perçu de hauts revenus pendant sa vie active), ne permet pas de couvrir les besoins vitaux. Pourtant, l'article 112 de la Constitution dispose que le 1<sup>er</sup> pilier doit assurer l'entretien.

De plus, il existe encore aujourd'hui une grande inégalité entre les sexes sur le plan des rentes : en l'état actuel des choses, les femmes doivent réussir à s'en sortir avec un tiers de rente de moins que les hommes. L'écart s'est encore creusé depuis le relèvement de l'âge de la retraite. Il serait temps que l'égalité salariale devienne une réalité. Grâce à elle, les femmes pourraient cotiser davantage à l'AVS, ce qui rapporterait chaque année 750 millions de francs de recettes supplémentaires au système d'assurance. Nous devrions par ailleurs ouvrir suffisamment de places de qualité et financièrement abordables pour l'accueil des enfants.

Dans l'avenir, le système de retraite doit veiller à ce que chacune et chacun puisse vieillir en toute sécurité et sans angoisse du lendemain. Mais alors qu'une petite partie de la population s'enrichit, un-e retraité-e sur six vit dans la pauvreté. Cette injustice est notamment due au modèle antisocial des trois piliers. Les Jeunes Vert-e-s demandent donc une révision totale de la prévoyance vieillesse, dans le but de fusionner le premier et le deuxième pilier en un système de retraite solidaire.

Ce nouveau modèle doit fonctionner selon le système de répartition éprouvé de l'AVS, le système de capitalisation étant supprimé. Ainsi, l'argent est versé directement, de manière transparente et simple aux personnes qui en ont besoin. Car l'AVS, dont les coûts administratifs sont moindres, est bien plus efficace et permet de verser de meilleures retraites. En outre, le système de répartition est indépendant des marchés de capitaux incertains et ne fait pas grimper inutilement les prix de l'immobilier comme le font les caisses de pension. La rente minimale doit être fixée à un niveau qui, en Suisse, permette à tout un chacun de bien vivre sans être tributaire de l'épargne ni des prestations complémentaires. Son financement peut être assuré en affectant directement et solidairement toutes les cotisations à cette nouvelle prévoyance vieillesse, au lieu de les verser à la prévoyance professionnelle selon le principe du « chacun pour soi ». Enfin, tous les privilèges fiscaux du 3<sup>e</sup> pilier doivent être abolis, car ce sont surtout les riches qui en profitent.



---

# Pour une retraite compatible avec l'avenir de nos petits-enfants !



**Matthias Müller**

Président des Jeunes Libéraux-Radicaux

**Vu les défis posés par l'évolution démographique, il est impératif de moderniser notre système de prévoyance vieillesse et de l'aménager pour le rendre financièrement viable. Ainsi, les retraites d'aujourd'hui ne pèseront pas sur les épaules de nos petits-enfants demain.**

L'évolution démographique et le départ à la retraite de la génération dite des baby-boomers posent d'énormes défis à notre prévoyance vieillesse. Nombreux sont les jeunes à se demander s'ils toucheront encore quelque chose de leur pension à la retraite. Nous, les libéraux, nous prenons ces inquiétudes au sérieux ! C'est pourquoi nous nous engageons pour une prévoyance vieillesse pérenne tenant compte des générations futures.

Avec le « Oui » à la réforme AVS 21, nous avons certes réalisé une avancée historique : le blocage de la réforme du 1er pilier a enfin pu être dépassé. L'institution sociale la plus importante est ainsi assurée jusqu'en 2028. Mais après, l'AVS sera de nouveau dans le rouge. Si rien n'est fait, elle accumulera plus de 100 milliards de francs de dettes d'ici 2050. Une somme colossale qui correspond aux coûts de huit tunnels de base du Saint-Gothard. Il est donc urgent de mettre en place une réforme structurelle, c'est-à-dire durable.

## La clé d'une réforme durable est sur la table :

L'initiative sur les rentes des Jeunes Libéraux-Radicaux demande que l'âge de référence soit progressivement relevé à 66 ans, puis qu'il soit ensuite couplé à l'espérance de vie moyenne. D'autres pays européens ont depuis longtemps mis en place ce mécanisme, ouvrant ainsi la voie à une retraite compatible avec l'avenir de nos petits-enfants !

« Le principe : celles et ceux qui vivent plus longtemps doivent travailler plus longtemps. »

Il est tout aussi urgent de réformer la LPP. Le problème central du taux de conversion minimal excessif – qui conduit à une redistribution contraire au système – ne s'est pas soudainement dissipé en raison de l'inflation et du revirement des taux d'intérêt. Dans le meilleur des cas, le problème s'est légèrement atténué. Les spécialistes estiment que le mal est dû au moins pour moitié au vieillissement démographique structurel. À chaque fois qu'une personne prend sa retraite, le débit des avoirs de la population assurée active, qui affluent irrévocablement vers la génération de rentiers en forte croissance, s'accélère. Si, dans l'avenir, ce ne sont plus que 6000 francs de rente par an qui sont versés pour 100 000 francs de capital vieillesse épargné au travers de l'assurance obligatoire, ce sera toujours plus réaliste qu'avec les 6800 francs actuels. L'urgence de la réforme est donc toujours

la même. Bien sûr, une adaptation du taux de conversion minimal entraîne une perte de rente de 12 %. C'est beaucoup. Pour des raisons de solidarité intergénérationnelle, des mesures de compensation en faveur des personnes qui sont sur le point de partir à la retraite et qui n'ont donc plus suffisamment de temps pour combler le capital manquant par leurs propres cotisations d'épargne sont inévitables. Il faut donc un compromis. Une solution n'est viable que si le niveau des rentes est garanti pour les futurs retraités qui ne peuvent pas faire face à une baisse des rentes. En même temps, un projet ne peut obtenir la majorité que s'il est financièrement supportable pour les jeunes et les contribuables issus de l'économie des PME et de l'industrie. Le Parlement le doit à la population.

**Pour conclure** : la modernisation de notre prévoyance vieillesse est un projet continu, dans lequel nous devons tous nous impliquer. Relevons les défis – et ouvrons ainsi la voie à une retraite compatible avec l'avenir de nos petits-enfants.

---

# Moderniser le modèle de réussite



**Marc Rüdisüli**

Président des Jeunes du Centre Suisse

**Notre système des trois piliers est un modèle de réussite, mais il est urgent de l'adapter aux réalités sociales et économiques au travers de réformes viables. C'est le seul moyen de rétablir notre prévoyance vieillesse sur une assise financière solide et d'en assurer la stabilité pour les générations futures.**

Le principe des trois piliers de la prévoyance vieillesse est un modèle de réussite unique auquel il faut se tenir. Ancré dans la Constitution il y a près de 50 ans, il a fait ses preuves. Depuis lors, notre société, la démographie ainsi que notre monde du travail ont beaucoup changé – et le système doit être adapté à ces évolutions. Lever le blocage de la réforme de la prévoyance vieillesse, qui dure depuis des décennies, est l'une des tâches les plus importantes de la politique.

## « La jeune génération mérite un système de retraite moderne et durable. »

Le succès de la réforme AVS 21 laisse espérer que le blocage a été levé. Il s'agit maintenant de mener à bien la révision de la prévoyance professionnelle. Pour les Jeunes du Centre, une chose est sûre : l'AVS et la LPP doivent être financièrement stables d'ici 2040 au plus tard. En outre, il est important de prévoir des incitations supplémentaires à l'épargne personnelle dans le 3e pilier. Pour atteindre ces objectifs, les adaptations suivantes des trois piliers sont nécessaires :

### **1<sup>er</sup> pilier : Examiner les modèles d'avenir**

Grâce à la réforme de l'AVS récemment votée, le financement du 1<sup>er</sup> pilier est assuré pour les années à venir. Toutefois, pour assurer sa pérennité, nous devons d'ores et déjà nous pencher sur des modèles d'avenir possibles, car les données démographiques sont claires et sans équivoque. À première vue, la nécessité du couplage pur et simple de l'âge de la retraite à l'espérance de vie semble logique, mais cet arrimage ne comporte aucun aspect social. Il faudrait plutôt lier l'âge de la retraite aux années d'activité. Ainsi, une personne qui a fait un apprentissage à l'âge de 16 ans pourrait prendre sa retraite plus tôt qu'une personne qui, après ses études, n'est entrée dans la vie active qu'à l'âge de 25 ans. Sur le plan sociopolitique, cette solution serait juste et acceptable. Il s'agit maintenant d'examiner plus avant ce modèle de la « durée de cotisation » et de se le fixer comme ligne de mire.

### **2<sup>e</sup> pilier : une réforme plus urgente que jamais**

Les emplois à temps partiel et les bas salaires sont très mal assurés, voire pas du tout. Actuellement, ce sont surtout les femmes qui sont touchées, car dans le 2<sup>e</sup> pilier, leurs rentes sont en général inférieures de moitié à celles des hommes. Mais les situations d'emploi à temps partiel et de cumul des



emplois augmentent de manière générale. Par conséquent, il n'a jamais été aussi urgent de réformer la prévoyance professionnelle ! L'abaissement du seuil d'entrée et l'adaptation de la déduction de coordination permettent d'épargner davantage pour se constituer un capital vieillesse. Ces mesures sont justes, car elles renforcent la sécurité sociale des personnes âgées.

Pour les Jeunes du Centre, il ne fait aucun doute que le taux de conversion doit être abaissé. Dans l'optique d'assurer une véritable équité entre les générations, la redistribution des jeunes envers les personnes âgées, qui est contraire au système, doit enfin être réduite. Dans l'avenir, le taux de conversion, actuellement fixe, devra être dépolitisé et céder la place à un système qui, en fonction de valeurs mathématiques, s'adapte automatiquement aux conditions économiques et démographiques.

### **3<sup>e</sup> pilier : encourager l'épargne privée**

Dans ce domaine, nul besoin de grandes réformes : il s'agit d'inciter davantage à l'épargne et de mieux faire connaître les avantages du 3<sup>e</sup> pilier au travers de campagnes. Nous demandons que les jeunes puissent verser 1,5 fois le montant maximal au 3<sup>e</sup> pilier jusqu'à l'âge de 35 ans. Nous demandons aussi que l'argent épargné sur une base volontaire puisse, jusqu'à un certain montant, financer des formations continues. La formation continue est aujourd'hui d'une grande importance.

Les réformes sont sans aucun doute difficiles et nécessitent des concessions de toutes les parties prenantes. Elles doivent être orientées sur le long terme, durables et viables pour toutes les générations. Chaque réforme qui n'aboutira pas rendra les réformes futures d'autant plus difficiles et coûteuses pour tout le monde, mais surtout pour nous les jeunes. Pour que le système suisse des trois piliers continue de fonctionner, nous devons l'adapter aux conditions et aux défis actuels dans un processus continu, sans pour autant renoncer aux aspects qui ont fait leurs preuves.

## Une réforme avec la tête et le cœur



**Tobias Vögeli**

Présidente des Jeunes vert'libéraux

« La prévoyance vieillesse ressemble à un immeuble d'habitation des années 1940. Autrefois, c'était un projet phare, mais aujourd'hui, les travaux de rénovation se font attendre. »

Tout le monde est d'accord pour dire que c'est un endroit où il fait bon vivre qu'il ne faut pas quitter, mais personne n'arrive à s'entendre sur un plan de rénovation. Ce qui a des conséquences fatales.

Les Jeunes vert'libéraux soutiennent le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Non pas parce que c'est le seul modèle possible, mais parce que l'idée derrière est géniale. Alors que le pilier financé exclusivement par la solidarité (1er pilier) couvre les besoins vitaux, le 2<sup>e</sup> pilier doit garantir le maintien du niveau de vie antérieur. Pour le reste, et notamment s'offrir le luxe de réaliser ses rêves, toutes et tous devraient pouvoir épargner dans le 3<sup>e</sup> pilier non obligatoire. Dans les premières années, ce système a très bien fonctionné. Mais la société a changé. Les mères ne sont plus tenues de rester aux fourneaux et la population vit plus longtemps – les nouvelles réalités de la vie ont rattrapé le système. Chaque année sans réforme le fait vaciller un peu plus. L'AVS est confrontée à des problèmes structurels et dépense plus d'argent qu'elle n'en reçoit, et les lois sur les caisses de pension sont loin de suivre le rythme auquel le monde du travail se flexibilise. En conséquence, la confiance de la population est en chute libre. Selon une étude de la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW), en 2021, 16 % de la population faisait encore confiance à l'AVS et 17,8 % à la caisse de pension. Ce n'est pas étonnant : au lieu d'élaborer des solutions de concert, les forces politiques mènent une guerre de tranchées sur ce sujet comme sur presque nul autre – au cours d'un débat dans « 10 vor 10 », les conseillères nationales et les conseillers nationaux n'ont même pas été en capacité d'expliquer ce qu'est le taux de conversion. En plus d'être effrayante, cette scène augure le blocage des réformes de la prévoyance vieillesse car, fait préoccupant, son mode de fonctionnement est méconnu non seulement de l'électorat, mais aussi de la classe politique. Les Jeunes vert'libéraux entendent dépasser ce blocage, dans un premier temps avec quatre points clés, et rénover l'immeuble de manière à ce que les arrière-petits-enfants puissent y vivre.

### ■ De larges solutions :

Toute solution politique n'est bonne que si elle est acceptée par la population. Tant que nous ne parviendrons pas à convaincre la population qu'il faut aller vers le système des trois piliers, toutes les propositions de réforme resteront vaines. C'est pourquoi il faut avant tout réussir à renforcer la connaissance du système de prévoyance et de ses problèmes. Nous avons pour ambition d'atteindre cet objectif dans le cadre d'une alliance interpartis et d'une campagne d'information politiquement neutre.

### ■ Âge de la retraite flexible :

Non seulement notre durée de vie s'allonge, mais notre durée de vie en bonne santé. Il s'agit d'une formidable évolution qui permet également de prolonger la durée de la vie active et de soulager efficacement le système. L'âge de la retraite doit être assoupli et couplé à un âge de référence dépolitisé. Chacune et chacun doit pouvoir décider librement de partir à la retraite à 60 ou à 70 ans. Dans un système de bonus-malus, l'âge de référence définit



le montant de la rente : plus on travaille longtemps, plus il est élevé. Cette modification ne doit entraîner de risques existentiels pour personne. Une ouvrière ou un ouvrier du bâtiment, par exemple, doit continuer à pouvoir prendre sa retraite anticipée sans décote.

■ **Meilleur accès au 2<sup>e</sup> pilier:**

Aujourd'hui, les bas salaires et les salaires des personnes à temps partiel ou intérimaires ne sont pas assurés ou le sont mal. Cette situation doit évoluer grâce à la suppression de la déduction de coordination, qui fera augmenter l'avoit de vieillesse de tout le monde. Les coûts en résultant doivent y être compensés en pourcentage.

■ **Dépolitiser le taux de conversion :**

Le taux de conversion étant un paramètre actuariel, il doit être dépolitisé. Il doit être calculé par un comité d'experts placé sous la surveillance du Conseil fédéral et s'appliquer de manière contraignante aux caisses de pension.

Les craintes sur le sujet doivent être prises au sérieux, mais elles ne doivent pas dicter une réforme. Nous avons besoin d'une solution fondée sur des faits et étayée par des données scientifiques. Elle doit recueillir la majorité par l'introduction de compensations nécessaires au bénéfice des personnes défavorisées. Car c'est précisément le cœur de la prévoyance vieillesse en Suisse : une base solide et une bonne dose de solidarité.



## Prévoyance vieillesse : et maintenant ?



**Stephanie Gartenmann**

Membre de la direction  
des Jeunes UDC

« Nous voulons  
une prévoyance  
vieillesse durable,  
fondée sur la  
responsabilité  
individuelle, pas  
l'aumône. »

La prévoyance vieillesse est un sujet clivant. Après la réforme de l'AVS, les parlementaires ne sont pas d'accord sur la voie que doit suivre la LPP. Quant à savoir si les jeunes générations connaîtront un jour la retraite, seul l'avenir le dira. Cette situation n'est pas tolérable. Il est urgent d'en parler.

Notre prévoyance vieillesse repose sur le système des trois piliers. Malgré les crises qu'il a traversées, il a toujours fait ses preuves. Le 1<sup>er</sup> pilier (AVS) garantit le minimum vital, le 2<sup>e</sup> pilier, avec l'AVS, doit assurer le maintien des moyens de subsistance habituels, soit environ 60 % du revenu initial. Il est obligatoire pour toute personne gagnant plus de 22'050 francs par an. Les cotisations sont versées pour moitié par l'employeur et pour moitié par la personne salariée. Le pilier 3a permet de se constituer une épargne personnelle pour la retraite.

Jusqu'ici, rien d'anormal. Mais notre système commence à battre de l'aile, à tel point que les jeunes ne pourront probablement pas en profiter vu la situation initiale actuelle. Au lieu de s'attaquer aux racines du problème, la gauche veut toujours plus de redistribution et pratique avant tout des « mesures sparadraps ».

C'est actuellement le 2<sup>e</sup> pilier qui est au centre des préoccupations politiques. Les jeunes générations doivent financer les retraites actuelles au lieu de cotiser pour la leur comme cela est effectivement prévu par notre système. Qui paiera leur retraite, ça, personne ne le sait.

Une solution durable consisterait à baisser le taux de conversion. Actuellement fixé de manière rigide, il ne s'adapte pas aux réalités du marché des capitaux. C'est pourquoi celles et ceux qui sont dans la vie active n'ont pas d'autre choix que de compenser d'éventuelles lacunes au moyen des fonds versés. La répartition des risques pèse surtout sur la population active. Il en résulte une redistribution des fonds versés des assuré-e-s en activité vers les retraité-e-s. L'objectif d'« autofinancement » n'étant plus rempli, il serait important que le taux de conversion soit flexible.

Si la réforme de la LPP est votée, le Parlement entend verser des compensations généreuses à celles et ceux qu'elle désavantage. Bien que seulement 14 % des personnes à la retraite soient effectivement impactées, cet argent doit également bénéficier aux futurs retraité-e-s selon le principe de l'arrosoir. Et ce, aux frais des jeunes générations, alors que cette situation n'est pas inéluctable. Ces mesures nous coûtent cher, surtout en ces temps où nous luttons contre la guerre et l'inflation. C'est la raison pour laquelle nous rejetons catégoriquement l'extension du supplément de rente.

Autre point important : l'augmentation de l'espérance de vie. Aujourd'hui, les femmes perçoivent une rente pendant 22 ans et les hommes, pendant 19 ans après l'âge de la retraite. Le gâteau n'est pas extensible : les parts doivent être réduites. Il est essentiel que le débat en tienne compte. Mais la



solution n'est pas d'abaisser le seuil d'entrée et d'augmenter les déductions LPP des jeunes.

Chacun et chacune doit toucher le capital qu'il ou elle a épargné. Il est également important de mettre un petit pécule de côté le plus tôt possible en cas de coup dur à la retraite. Une première étape a été franchie avec l'alignement de l'âge de la retraite des femmes et la flexibilisation du départ à la retraite. À supposer que le travail salarié des personnes âgées ne soit pas renchéri artificiellement par une augmentation des cotisations, cette nouvelle flexibilité permettra de garder le savoir-faire plus longtemps au sein des entreprises et de pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, chacun dispose d'une marge de manœuvre pour décider en fonction de sa propre situation. Et c'est précisément là que nous voulons aller. Nous voulons une prévoyance vieillesse fondée sur la responsabilité individuelle qui puisse aussi bénéficier aux jeunes.

### Prévoyance vieillesse

Depuis la votation populaire de 1972, la prévoyance vieillesse suisse repose sur le principe des trois piliers : le 1er pilier, la prévoyance étatique (AVS, AI, PC), vise à garantir le minimum vital de la personne retraitée. Le 2e pilier, la prévoyance professionnelle (LPP/LAA), sert à maintenir son niveau de vie et se compose d'une part obligatoire et d'une part surobligatoire. Le 3e pilier, la prévoyance privée, se subdivise en deux : le pilier 3a (prévoyance liée) et le pilier 3b (prévoyance libre). Alors que les 1er et 2e piliers sont obligatoires et relèvent, respectivement, de la responsabilité de l'État et de l'employeur, le 3e pilier est facultatif et repose sur la responsabilité individuelle.

#### Éditeur

comparis.ch  
Birmensdorferstrasse 108  
8003 Zurich

comparis.ch

#### Réactions

media@comparis.ch

#### À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui quelque 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.